Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500978-20251124-D20251105-DE

République Française

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 novembre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	14
Date de la convocation		
15 octobre 2025		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
22 octobre 2025		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
14	00	00

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 17 novembre 2025.

Présents : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, DESILLE Yvan, CHEVRIER Christine, TESSIER Daniel, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, RESTIF Isabelle, DAULAINE Laurent, GUEGUEN Fréderic, BASLÉ Marie-Josèphe, ESNAULT Véronique.

Absents excusés ayant donné procuration : PALIERNE Fabrice, (pouvoir à GUEGUEN Fréderic), JARRY Emilie (pouvoir à OLIVIER Christian).
Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, RENAULT Serge, FURON Maryse.
Absents : Néant
Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

20251105 Assurance VILLASSUR GROUPAMA : Avenant au contrat – Bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit un contrat d'assurance pour les bâtiments communaux avec GROUPAMA LOIRE BRETAGNE. Il présente aux membres du conseil municipal la proposition d'avenant relatif à la prolongation du contrat VILLASSUR pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027

- **ASSURANCE VILLASSUR pour les bâtiments communaux - Référence N°051260914006**
  - **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

-D'APPROUVER les conditions de l'avenant présenté ci-dessus avec l'assurance GROUPAMA
-De l'AUTORISER à signer tous les documents se rapportant à cette décision

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 24 novembre 2025
Le Maire, M. OLIVIER Christian

MAIRIE DE DOMALAIN 35680 DOMALAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 26 novembre 2025
et publication et/ou notification le : 26 novembre 2025